

*Les subsides*

Il est vraiment navrant d'entendre des gens tenter délibérément de déformer les faits. Aussi navrant d'entendre le mot «blâme» qui figure dans la motion d'aujourd'hui, d'entendre tous ces prophètes de malheur pendant que des millions et des millions, en fait, des milliards, sont prévus pour aider les régions qui en ont un pressant besoin. L'aide aux économies régionales est et doit demeurer un principe fondamental de l'action du gouvernement fédéral. Pour que la fédération ait vraiment un sens, il faut en même temps s'assurer que cette diversité soit intégrée afin que l'économie canadienne atteigne la plus grande efficacité possible. Agir autrement serait, c'est le moins qu'on puisse dire, tout à fait téméraire.

La réorganisation de l'administration fédérale et les politiques régionales qui en découlent représentent un effort fondamental pour promouvoir des orientations fédérales dont le double objectif est d'éliminer les obstacles au commerce et de garantir que l'économie de toutes les régions soit forte et viable afin que, comme marché commun, l'économie nationale reste équilibrée et efficace. La preuve que cette réorganisation est importante, c'est que, pour la première fois de notre histoire, l'aide au développement régional est l'objet d'une concertation de l'ensemble des services qui se préoccupent de développement économique.

A l'occasion de cette réorganisation, le premier ministre (M. Trudeau) a demandé à tous les ministères d'affermir leur structure et d'élargir leurs programmes dans les diverses régions. On a confié au ministre d'État chargé du Développement économique et régional la responsabilité de surveiller de près les intérêts des régions et de s'assurer que l'on tient dûment compte de ces intérêts régionaux dans l'élaboration des politiques nationales. A titre d'organisme central, ce ministère est en mesure de veiller à ce que les préoccupations et les priorités régionales soient signalées aux ministres; il joue également un rôle de premier plan dans la prise de décision concernant le financement des programmes.

Pour relever le défi que lui pose ce nouveau rôle à l'égard des régions, le ministère a inauguré des bureaux régionaux dans chaque province. Ces bureaux sont dirigés par des cadres supérieurs qui ont le titre de coordonnateurs fédéraux du développement économique. Et je puis dire fièrement qu'aujourd'hui, en mai 1984, il y a dans ma province du Nouveau-Brunswick un fonctionnaire chevronné et compétent qui occupe ce poste et qui assume des responsabilités à l'égard du ministère d'État au Développement économique et régional et du ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Expansion industrielle régionale. M. Patrice Blanchard assume ces responsabilités avec beaucoup d'efficacité, tout comme son homologue, M. John McNaught, qui représente le ministère du Développement économique régional du Nouveau-Brunswick. Ces deux messieurs se sont mis à la tâche et sont en voie d'appliquer les principes et les programmes avec l'efficacité dont j'ai parlé cet après-midi. Leur nomination est la preuve que le gouvernement est plus décidé que jamais à aplanir les disparités régionales.

J'aimerais continuer de me servir du Nouveau-Brunswick comme exemple d'une province de l'Atlantique où le gouvernement fédéral s'emploie à supprimer le déphasage régional. Le 13 avril 1984, le ministre d'État chargé du Développement économique et régional, au nom du Canada, et le premier

ministre du Nouveau-Brunswick, au nom de cette province, ont signé un nouvel accord fédéral-provincial de développement économique et régional. Ce nouvel accord fait suite à l'ancien accord général de développement qui avait duré une décennie et en vertu duquel le gouvernement fédéral a consacré plus de 450 millions de dollars à la réalisation de projets d'infrastructure essentiels les plus divers. Ces projets servent en quelque sorte de cadre à la consultation et à la collaboration nécessaires pour réaliser des projets de développement économique au Nouveau-Brunswick. Grâce à cet accord décennal permettant la planification conjointe et la réalisation coordonnée, les gouvernements fédéral et provincial pourront travailler ensemble à mettre au point des projets concrets comportant notamment des accords subsidiaires concernant des entreprises particulières et un protocole d'entente devant servir de base à leur réalisation.

Depuis dix ans, les deux paliers de gouvernement ont investi plus de 500 millions de dollars dans le développement économique du Nouveau-Brunswick. Nous nous sommes engagés en vertu du nouvel accord à effectuer des investissements du même ordre de grandeur. Précédemment, des projets particuliers ont été réalisés dans le cadre d'accords subsidiaires soit sur une base sectorielle comme dans le cas de l'agriculture, des forêts ou des mines, soit sur une base régionale comme dans le cas des projets du nord-est et de Kent. Ces accords subsidiaires ont permis de financer des infrastructures industrielles et municipales, ainsi que des infrastructures dans les domaines de l'enseignement et du transport, de même que des projets particulièrement urgents.

Monsieur le Président, j'ajouterai que si nous avons immensément fait jusqu'à maintenant dans le cadre de l'accord précédent et par l'entremise du ministère de l'Expansion économique régionale, il reste encore beaucoup à faire. D'autres endroits de la région doivent être développés. C'est, certes, vrai de nombreuses régions du Nouveau-Brunswick surtout dans le nord.

Nous avons versé des millions de dollars à cette province, afin de l'aider à mettre sur pied son infrastructure, comme les services municipaux, mais nous entendons dire quand même trop souvent que le gouvernement provincial est aux abois. Il y a, certes, des raisons à cela, mais je n'aborderai pas cette question en détail.

Puisque le gouvernement du Nouveau-Brunswick se plaint de ne pouvoir financer certains de ces projets à cause de l'état de ses finances, les ministres provinciaux comme celui des Affaires municipales devraient, selon moi, profiter du fait que ces négociations se poursuivent pour convaincre leur premier ministre et leurs collègues du cabinet d'essayer de conclure un accord pour qu'on affecte certains crédits destinés à donner suite à des projets municipaux et autres, à des services essentiels comme l'eau potable et les égouts ou à d'autres équipements qui devraient déjà être en place. En cette année 1984, les habitants de notre province devraient disposer des mêmes services que les autres Canadiens. Ainsi, quand le ministre acceptera d'assumer ses responsabilités, je l'exhorte à essayer, malgré les projets déjà arrêtés pour la province et les autres problèmes qui peuvent se poser, d'utiliser les services ainsi que ceux du ministère de l'Expansion industrielle régionale et de l'Expansion économique et régionale, pour réaliser cet objectif.